

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 14

Artikel: Lausanne, le 4 avril 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 4 avril 1874.

Les Lausannois respirent ; ils viennent enfin de jeter un dernier bulletin dans l'urne et d'accoucher de 100 conseillers et dix cardinaux, après des élections laborieuses et d'une longueur désespérante.

Il y a eu beaucoup d'appelés, beaucoup d'élus et encore plus de mécontents.

Les uns, jouissant des faveurs de la liste blanche et des traditions, sont sortis du scrutin comme ces premières fleurs qu'on est habitué à voir revenir chaque printemps, et qui font plus d'effet par la couleur que par le parfum.

D'autres, moins choyés de la fortune, n'ont pu arriver au port que grâce à une *relative*, dernière ressource des situations indécises, planche de salut jetée par le législateur à ceux qui risquent de se noyer dans le bain populaire.

D'autres enfin, battus par la tempête, poussés sympathiquement d'un côté, repoussés impitoyablement de l'autre, tristes jouets d'un sort ingrat et capricieux, ont vu leur nom s'imprimer tout une semaine durant, tantôt sur la *blanche*, tantôt sur la *verte*, sans rencontrer de coeurs compatisants !...

Il est dur, vraiment, de passer ainsi par ces périodes d'émotions diverses qui donnent l'espoir au premier tour, l'inquiétude au second, la déception au troisième, puis de disparaître de la liste des candidats en fredonnant ces jolis vers de Juste Olivier :

Ainsi font, font, font
 Les follettes
 Marionnettes,
 Ainsi font, font, font
 Trois p'tits tours... et puis s'en vont.

Chacun peut reconnaître le *commis-voyageur* à ses allures, au ton avantageux qu'il sait prendre, à sa loquacité intarissable, à son aplomb et à une foule d'autres choses. Il est ordinairement gai et sait quelquefois dérider les fronts les plus sévères, témoin cette conversation que nous avons entendue dernièrement à Vevey, à table d'hôte.

— Monsieur est *commis-voyageur* ? dit un des convives à son voisin.

— Oui, monsieur.
 — Pour quelle partie monsieur voyage-t-il ?
 — Je voyage pour les nez.
 — Ah ! pour les nez de carton, les masques de carnaval, les loups, etc.

— Non, monsieur, je voyage pour les nez de chair ; si vous l'aimez mieux, pour les nez humains. Tous les assistants partent d'un éclat de rire.

L'orateur garde le sérieux le plus obstiné, et continue, en s'adressant à son voisin de gauche, dont la figure est illustrée d'un nez d'une grosseur démesurée : « Monsieur, je fais, si vous le voulez, une affaire avec vous, quoique votre nez ne soit pas de première qualité et qu'il appartienne à une variété qui est peu demandée... je vous l'achète...

— Mon nez ?
 — Oui, monsieur, votre nez... livrable à votre mort et payable de votre vivant.
 — C'est assez agréable. Et quel est le prix ? dit ironiquement le convive.

— Oh ! mon Dieu, je le paierai au tarif... Le commis-voyageur prend la mesure du nez de son voisin ; il calcule sur son agenda, à la manière des toiseurs, et il dit : « Je vous offre 200 francs. »

— Ça me va, dit le voisin.
 — Seulement, monsieur, dit le voyageur de commerce, j'exige un dédit de dix bouteilles de champagne, dans le cas où l'un de nous se désisterait du marché.

— Je n'ai aucun motif pour rompre la convention, si vous m'accordez toute la vie pour faire la la remise du produit et si vous ne gênez en rien sa circulation.

— En rien du tout, monsieur, vous pourrez importer et exporter à votre plaisir la marchandise ; je ne vous fais pas même une condition de la faire assurer et je vous paierai demain.

Quelques minutes après le marché conclu, le commis-voyageur parle bas à une servante qu'il prend gentiment par la taille ; celle-ci revient bientôt tenant à la main une grosse pincette, dont la double extrémité est rougie au feu et jette des étincelles.

— Donnez cette pincette, Fanchette, lui dit-il, puis il se lève et la présente à la hauteur de la figure de son voisin... « Qu'est-ce que cela ? » s'écrie l'homme qui a vendu son nez.

— C'est une pincette rouge, monsieur ; toutes